

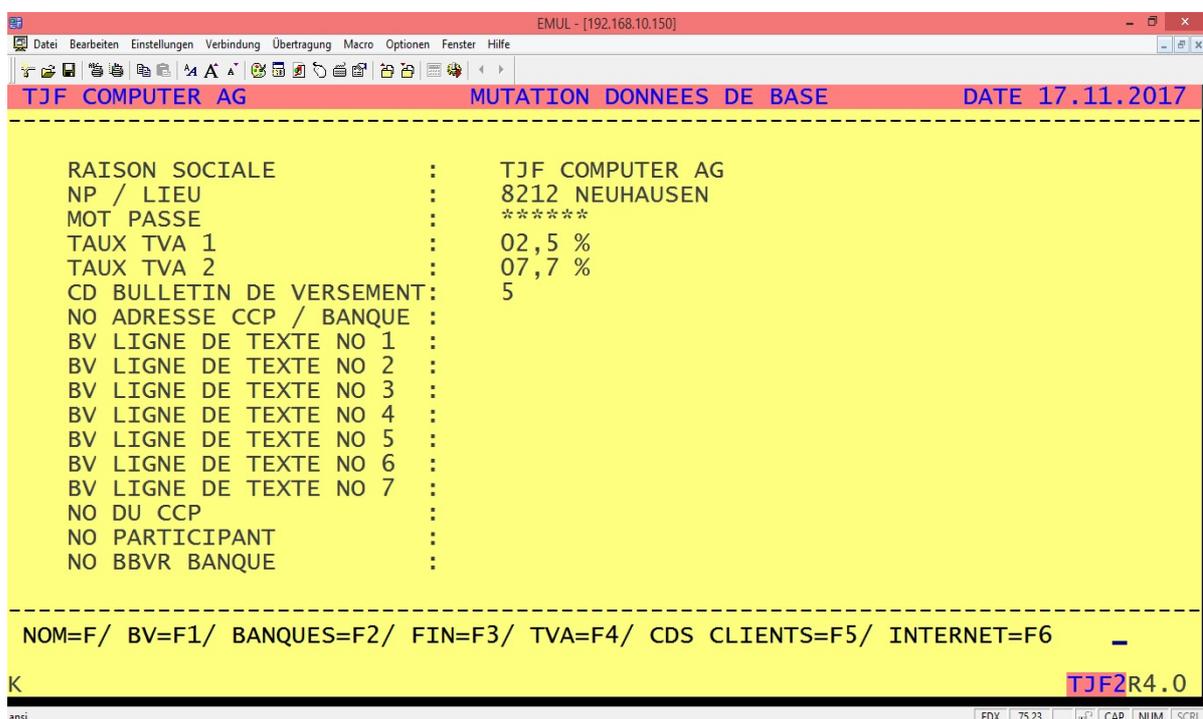
Mutation données de base (programme 1, sous programme 1)

Utilisateurs avec clôture annuelle le 31.12.2017:

Après la facturation des dernières livraisons du 2017 et la "CLOTURE ANNUELLE FACTURATION" (programme 31), il faut changer le taux TVA selon l'exemple ensuite.

Utilisateurs qui n'ont pas la clôture annuelle le 31.12.2017:

Après la facturation des dernières livraisons du 2017 et la clôture mensuelle du mois décembre 2017, il faut changer le taux TVA selon l'exemple en suite.



```

EMUL - [192.168.10.150]
Datei Bearbeiten Einstellungen Verbindung Übertragung Macro Optionen Fenster Hilfe
TJF COMPUTER AG MUTATION DONNEES DE BASE DATE 17.11.2017
-----
RAISON SOCIALE      : TJF COMPUTER AG
NP / LIEU           : 8212 NEUHAUSEN
MOT PASSE          : *****
TAUX TVA 1         : 02,5 %
TAUX TVA 2         : 07,7 %
CD BULLETIN DE VERSEMENT : 5
NO ADRESSE CCP / BANQUE :
BV LIGNE DE TEXTE NO 1 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 2 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 3 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 4 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 5 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 6 :
BV LIGNE DE TEXTE NO 7 :
NO DU CCP           :
NO PARTICIPANT      :
NO BBVR BANQUE      :
-----
NOM=F/ BV=F1/ BANQUES=F2/ FIN=F3/ TVA=F4/ CDS CLIENTS=F5/ INTERNET=F6
K
TJF2R4.0
ansi FDX 75,23 CAP NUM SCRL
  
```

Pour le changement appuyer la touche "F4", ensuite changer le taux de 8,0% à 7,7%. Le taux du 2,5% ne change pas.

Utilisateurs avec clôture annuelle le 31.12.2017:

A partir d'ici, on peut élaborer des factures avec des taxes valable à partir du 2018.

Utilisateurs qui n'ont pas la clôture annuelle le 31.12.2017:

On peut seulement élaborer des factures à partir du 2018 avec les nouveaux taux TVA, après les modifications nécessaires sont faites dans la comptabilité débiteurs.

Attention: Dans la comptabilité débiteurs on doit, avant de comptabiliser des factures de la nouvelle année 2018 (Débiteurs programme 19), exécuter la transformation selon la description de la comptabilité débiteurs.